



AU CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ORLÉANS-SARAN, LES DROITS DES AGENTS SONT UNE NOUVELLE FOIS BAFOUÉS !

Au CPOS, une situation devenue scandaleusement banale se répète : l'absence de médecin d'astreinte ou la non intervention d'une association médicale de garde contraint, hier soir en fin de service, notre établissement à déclencher une extraction médicale d'urgence d'un détenu.

La tâche revient au service ELSP. Rien d'anormal puisque cela fait partie de leurs missions. Mais ne perdons pas de vue l'essentiel : ces agents, comme tous les autres placés en journée, prennent leur poste à 6h45 et bénéficient donc des mêmes droits ! N'en déplaisent à certaines personnes !

- Un agent en vacation de jour ne doit pas dépasser 13h15 de travail.
- **Un agent ayant débuté à 6h45 doit impérativement quitter son poste à 20h15, sauf situation exceptionnelle 'réelle'.**

Alors, pourquoi laisse-t-on ces dépassements de service devenir la norme sur le CPOS ? Pourquoi les agents en extraction médicale ne sont-ils pas relevés dans les temps réglementaires ? Pourquoi cette équipe est-elle rentrée à minuit ?

Faudra-t-il un drame, un accident impliquant des agents épuisés par des journées interminables, pour que la direction réagisse enfin ? D'ailleurs qui en portera la responsabilité devant un tribunal ?

Nous le disons haut et fort : cette pratique locale abusive et ces atteintes à leurs droits ne doivent en aucun cas se poursuivre !

Le respect des agents, ce n'est pas un luxe, c'est un devoir ! Respecter leur durée de travail quotidienne ainsi que préserver leur santé et leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale sont des éléments non négociables !

Le Bureau Local de la CGT Pénitentiaire dénoncera toujours ces méthodes "managériales" déshumanisantes, qui n'ont pour seul objectif que de masquer les dysfonctionnements criants de notre Administration dû à un manque de 'Ressources Humaines'.

Le Bureau Local de la CGT exige que notre établissement trouve une solution pour qu'un médecin puisse juger de l'état d'urgence d'un détenu sur place à l'image de l'ancien partenariat avec SOS Médecin.

Mais aussi que l'officier de permanence s'assure que les agents en extraction médicale soit relevés en temps et en heure !

C'est en dénonçant ces pratiques abusives que nous protégeons les agents !

Agents, faites valoir vos droits ! Rejoignez la CGT Pénitentiaire ! Ensemble, nous sommes plus forts pour défendre vos intérêts et exiger des conditions de travail dignes.